

## PÔLE PILOTAGE

Direction générale des services

**Date de la convocation : 12 avril 2022**

**Nombre de membres en exercice : 33**

### CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

#### SEANCE DU 19 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni au COSEC, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

**Présents** : Mme Nolwenn GUILLOU, M Yannick LOISANCE, Mmes Martine GUÉNÉGANT, Muriel BEZIEL, Marie-Claire MERVIN, MM Philippe BECAN, Alexandre MOTTE, Kevin STEINBACHER, Mme Catherine CABOT, M Pascal GUICHARD, Mmes Laure ZATORSCHI, Guenhaëlle VEDIE, M Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Valérie SIMON, MM Frédéric SOHIER, Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia CARFANTAN, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Martine CRAVEIA SCHÜTZ, MM Eric DYEUVRE, Francis LEROUX.

**Absents représentés** :

- M Christian FONTAINE donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- M Vincent REMY donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Mirella JEAN DE DIEU donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- M Christian CHAUFOUR donne pouvoir à Mme Martine GUÉNÉGANT
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à M. Arnaud SALMON
- M Thierry DE LA FOURNIERE donne pouvoir à Mme Martine GUÉNÉGANT
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE
- M Christian POUTRIQUET donne pouvoir à M. Bruno DESLANDES
- M Frédéric LEMOINE donne pouvoir à Mme Catherine GUGUEN-GRACIE

Madame Guenhaëlle VEDIE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Présents : 33**

**Représentés : 10**

**Votants : 23**

## Affaires inscrite à l'ordre du jour

1	- Adoption du procès-verbal du 28 mars 2022
2	- Compte-rendu des décisions du Maire
3	- Attribution du marché – Travaux d'aménagement du boulevard Féart (Tronçon Bocage Maulion)
4	- Attribution du marché concernant la réalisation d'une mission relative à la révision du plan local d'urbanisme (marché N°2021-119) – Société « La boîte de l'espace »
5	- Dénomination de la rue Nicolas Joseph CUGNOT
6	- Tarifs, redevances et taxes – Exercice 2022 – Actualisation N°3
7	- Recrutement personnel contractuel – Dinard Festival du Film Britannique – Exercice budgétaire 2022

## **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES**

### **DELIBERATION N°2022-056 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2022**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

#### **DECIDE**

**Article unique** : d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022.

## **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES**

### **DELIBERATION N°2022-057 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2022 – ORDRE CHRONOLOGIQUE**

VU l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération N°2020-072 en date du 27 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire et à l'adjoint en charge de la compétence, dans le cadre de l'application des dispositions de l'article L 2122-18 du CGCT, pour accomplir les actes prévus à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

VU la délibération N°2020-145 en date du 9 novembre 2020 complétant la délibération précitée par l'ajout de l'alinéa 26° en matière de demandes de subventions ;

VU la délibération N°2021-100 en date du 5 juillet 2021 complétant la délibération du 27 juillet 2020 précitée par la modification de l'alinéa 4° en matière de passation des marchés et accords-cadres et l'ajout de l'alinéa 27° en matière d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

CONSIDERANT que le Maire rend compte à l'assemblée de ses propres décisions prises, dont la liste figure ci-après :

<b>N° et date de rédaction</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT (Dépense = D ou recette = R)</b>
<b>2022/009 (25 mars)</b>	Attribution d'une raboteuse au service menuiserie – Société GEDIMO	D : 10 128,00 € T.T.C.
<b>2022/087 (9 mars)</b>	Attribution du contrat de fourniture du matériel pour les travaux de toiture de la salle Bouttet – Société LARIVERE	D : 5 431,14 € T.T.C.
<b>2022/094 (11 mars)</b>	Convention avec Monsieur Acacio ANDRADE, artiste musicien pour sa prestation d'accompagnement musical à l'occasion de « Culture de vies » à la Médiathèque le 25 mars 2022	D : Cachet net : 110,00 €
<b>2022/098 (21 mars)</b>	Mise à disposition du logement sis 29, rue des Minées – 1 <sup>er</sup> étage – Monsieur M. – du 25 mars au 31 mai 2022	R : 300 € (eau comprise)
<b>2022/099 (14 mars)</b>	Convention avec Monsieur Stéphane FRIEDERICH pour la rédaction des textes servant à la communication du Festival de musique (dossier de presse)	D : - Cachet net : 695,54 € - Charges sociales : 142 €
<b>2022/101 (15 mars)</b>	Approbation d'un tarif de location du site « Roches Brunès » pour des tournages de films	R : 2 000,00 € T.T.C. la journée

<b>2022/102 (20 mars)</b>	Approbation de l'ajout d'un tarif relatif à la saison théâtrale d'été	R : - Tarif jeunes – de 12 ans : 10 € - Supplément non présentation de justificatif : 8 €
<b>2022/103 (15 mars)</b>	Avenant N°3 au marché de travaux d'entretien, de mise aux normes et de sécurisation de la voirie et de l'espace public – Précision sur la forme de prix de l'article 5.1 du CCAP cette clause manque d'information, la périodicité n'y est pas indiquée	Pas d'incidence financière
<b>2022/104 (18 mars)</b>	Convention avec l'usinerie production dans le cadre de l'organisation du Fest-Noz du 27 juillet à Saint-Enogat	D : 1 700 € T.T.C.
<b>2022/105 (18 mars)</b>	Contrat pour la location saisonnière d'un appartement situé résidence plage/petit casino 2, boulevard Albert 1 <sup>er</sup> du 1 <sup>er</sup> août au 13 septembre 2022 dans le cadre du marché « Direction artistique du Dinard Festival du Film Britannique » article 9 du CCAP	D : 5 000,00 € charges et taxe de séjour comprises
<b>2022/106 (21 mars)</b>	Complément de la décision N°2022-092 – Détail du prix de la prestation du commissariat d'exposition pour le parcours « Hors les murs »" édition 2022	D : 35 000 € net de taxes détaillés comme suit : - 3 500 € pour commissariat de l'exposition - 3 500 € par œuvres, à raison de 9 œuvres
<b>2022/107 (21 mars)</b>	Avenant N°2 au marché d'aménagement du parc des Tourelles – Lot N°2 : Travaux de voirie et réseaux divers – Retard d'approvisionnement de la terre végétale remettant en cause le bon déroulement du chantier	Pas d'incidence financière
<b>2022/108 (21 mars)</b>	Avenant N°1 au marché de travaux de désamiantage du C.I.A.P. (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) – Travaux supplémentaires suite à la découverte de deux coffrages de poteaux amiantés non relevés dans le diagnostic initial	D : Montant initial du marché : 49 500,00 € H.T. Avenant N°1 : 2 290,00 € H.T. Nouveau montant du marché : 51 790,00 € H.T.
<b>2022/109 (21 mars)</b>	Avenant N°2 au marché de travaux de désamiantage du C.I.A.P. (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) – Travaux supplémentaires suite à la découverte d'une nouvelle poutre béton amiantée dans un coffrage en bois	D : Montant initial du marché : 49 500,00 € H.T. Avenant N°1 : 2 290,00 € H.T. Avenant N°2 : 1 150,00 € H.T. Nouveau montant du marché : 52 940,00 € H.T.
<b>2022/110 (22 mars)</b>	Attribution du contrat relatif à la fourniture d'aérothermes pour les tunnels des serres municipales – Entreprises REXEL FRANCE et CGE DISTRIBUTION	D : 4 703,64 € T.T.C. 1 603,20 € T.T.C. Total de : 6 306,84 € T.T.C.
<b>2022/111 (24 mars)</b>	Contrat avec la SAS « La mélodie du bonheur – SUPER ! » relatif au concert d'Eliott ARMEN le 2 avril, en première partie du concert de TERRENOIRE	D : Cession du concert : 485,30 € T.T.C.

<b>2022/113 (25 mars)</b>	Convention avec l'association « World Pom Fédération » représentée par Matthieu CAMIN, en tant que chanteur professionnel, dans le cadre de l'animation musicale du jeudi 14 avril au palais des Arts et du Festival	D : 800,00 € T.T.C.
<b>2022/114 (29 mars)</b>	Convention d'occupation portant sur la mise à disposition d'une partie du blockhaus sis promenade du Clair de Lune pour le stockage de matériel de la S.A.R.L. « La Cabane à manger » du 1 <sup>er</sup> avril au 31 juillet 2022	R : 200 €
<b>2022/114bis</b>	Approbation de la convention de paiement par acompte concernant le contrôle technique des poids lourds et bus – Société DEKRA PL	Pour rappel : D : 3 114,00 € T.T.C.
<b>2022/116 (30 mars)</b>	Avenant N°2 à la convention de mise à disposition d'un local (Lot N°2) pour l'exploitation d'un commerce plage de l'écluse – Prolongation de la période d'occupation et modification de la date de la demande de complément de prix équivalent à 1 % du CA de l'année précédente	
<b>2022/117 (30 mars)</b>	Avenant N°2 à la convention de mise à disposition d'un local (Lot N°3) pour l'exploitation d'un commerce plage de l'écluse – Prolongation de la période d'occupation	
<b>2022/119 (31 mars)</b>	Avenant N°2 à la convention de mise à disposition d'un local (Lot N°4) pour l'exploitation d'un commerce plage de l'écluse – Prolongation de la période d'occupation	
<b>2022/122 (31 mars)</b>	Défense des intérêts de la Commune par Maître LE DERF-DANIEL – Requête enregistrée au Tribunal Administratif demandant l'annulation de l'arrêté accordant un permis de construire, en vue de la restauration d'un ensemble immobilier pour la création de logements et démolitions d'annexes, sis 6, avenue du Manoir	Dépenses non connues à ce jour

Acte est donné au Maire de cette communication.

### **MARCHES PUBLICS**

#### **DELIBERATION N°2022-058 – ATTRIBUTION DE MARCHE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD FEART (TRONCON BOCAGE/MAULION)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de suivi des contrats de la commande publique en date du 08 Avril 2022 ;

Considérant la nécessité d'aménager le tronçon Bocage/Maulion du boulevard Féart suite aux travaux de mise en séparatif des réseaux réalisés en fin d'année 2021 et l'effacement des réseaux ;

Considérant qu'il a été décidé de procéder, le 2 Mars 2022, au lancement d'un marché en procédure adaptée ouverte, en application des articles R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Considérant que le marché est décomposé en 3 lots distincts :

- Lot 1 : Travaux de voirie (n°2022-24)
- Lot 2 : Eclairage public (n°2021-25)
- Lot 3 : Espaces verts (n°2022-26)

Considérant qu'à l'issue de l'ouverture des offres du 28 Mars 2022 et de leur analyse, les offres des entreprises suivantes sont apparues comme mieux-disantes :

- Lot 1 : l'entreprise EUROVIA pour un montant de 214 353,00 € H.T. soit 257 223,60 € T.T.C.
- Lot 2 : l'entreprise ALLEZ & CIE pour un montant de 135 360,00 € H.T. soit 162 432,00 € T.T.C.
- Lot 3 : l'entreprise JOURDANIERE NATURE pour un montant de 23 061,20 € H.T. soit 37 202,34 € T.T.C. (2 taux de TVA : 10 % et 20 %)

La présente délibération porte donc sur l'attribution de ces 3 lots aux 3 entreprises désignées.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget investissement de la Commune.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'attribuer le marché de travaux d'aménagement du boulevard Féart (Tronçon Bocage/Maulion) pour les lots concernés aux entreprises ci-dessous, et pour les montants suivants :

- Lot 1 : l'entreprise EUROVIA pour un montant de 214 353,00 € H.T. soit 257 223,60 € T.T.C.
- Lot 2 : l'entreprise ALLEZ & CIE pour un montant de 135 360,00 € H.T. soit 162 432,00 € T.T.C.
- Lot 3 : l'entreprise JOURDANIERE NATURE pour un montant de 23 061,20 € H.T. soit 37 202,34 € T.T.C. (2 taux de TVA : 10 % et 20 %)

Soit un montant total de ..... 372 774,20 € H.T.

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, au nom de la Commune, tous les documents afférents à ce dossier.

### **MARCHES PUBLICS**

#### **DELIBERATION N°2022-059 – ATTRIBUTION DU MARCHE CONCERNANT LA REALISATION D'UNE MISSION RELATIVE A LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (MARCHÉ N°2021-119) – SOCIÉTÉ « LA BOITE DE L'ESPACE »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 et suivants.

Vu l'avis favorable de la commission de suivi des contrats de la commande publique du 8 avril 2022 ;

Considérant la nécessité de se faire assister dans la mission concernant la révision du plan local d'urbanisme de la Commune. ;

Considérant que la collectivité a procédé au lancement d'un marché de prestation intellectuelle afin de faire appel à un bureau d'études en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique,

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a été lancé en date du 16 juillet 2021 afin de désigner un prestataire,

Considérant que le marché N°2021-62 a été déclaré sans suite, une consultation a été relancée, en procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la Commande Publique, le 13 décembre 2021,

Considérant les 2 offres reçues dans les délais impartis et l'analyse de celles-ci ;

Considérant la note obtenue par la société « La Boîte de l'Espace » au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'attribuer le marché concernant la réalisation d'une mission relative à la révision du PLU, à la société « La Boîte de l'Espace », pour un montant après négociation de 88 150 € H.T. (105 780 € T.T.C.).

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché de prestation intellectuelle avec la société « La Boîte de l'Espace » ainsi que tous les documents afférents à ce marché.

### **VOIRIE**

#### **DELIBERATION N°2022-060 – DENOMINATION DE LA RUE NICOLAS JOSEPH CUGNOT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de procéder à la dénomination de voie « rue Nicolas Joseph CUGNOT » traversant l'opération Newquay, pour faciliter le repérage et identifier clairement les adresses des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la dénomination de voie « rue Nicolas Joseph CUGNOT ».

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, au nom de la Commune, tous les documents afférents à ce dossier.

### **DIVERS**

#### **DELIBERATION N°2022-061 – TARIFS, REDEVANCES ET TAXES – EXERCICE 2022 – ACTUALISATION 3**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-223 du Conseil municipal du 13 Décembre 2021 relative à la fixation des tarifs, redevances et taxes pour l'année 2022,

Vu la délibération n°2021-222 du Conseil municipal du 13 Décembre 2021 relative à la reconduction des tarifs 2021, redevances et taxes à compter du 1er janvier 2022, notamment pour le secteur des droits de place,

Vu la délibération n°2022-012 du Conseil municipal du 24 janvier 2022 relative à l'actualisation n°1 des tarifs, redevances et taxes pour l'année 2022,

Vu la délibération n°2022-030 du Conseil municipal du 28 Février 2022 relative à l'actualisation n°2 des tarifs, redevances et taxes pour l'année 2022,

Considérant que les tarifs actuellement pratiqués correspondent à la reconduction des tarifs 2021 et qu'il est nécessaire de les prolonger jusqu'au 31 Mai 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

## **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'adopter la reconduction des tarifs, taxes et redevances 2021 pour l'exercice 2022 et pour le secteur des droits de place jusqu'au 31 Mai 2022.

**Article 2** : de procéder à la troisième actualisation du recueil des tarifs 2022 voté le 13 décembre 2021.

**Article 3** : de joindre la présente décision au recueil des tarifs 2022.

## **PERSONNEL CONTRACTUEL**

### **DELIBERATION N°2022-062 – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – RECRUTEMENT PERSONNEL CONTRACTUEL – DINARD FESTIVAL DU FILM BRITANNIQUE – EXERCICE BUDGETAIRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3 1° et 34,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant l'accroissement d'activité que représente l'organisation du Dinard Festival du Film Britannique du 28 septembre au 2 octobre 2022 inclus, il est nécessaire de recruter du personnel en renfort.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

## **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de créer le poste suivant :

- 1 poste d'agent contractuel à temps complet du 1er mai au 31 octobre 2022 inclus, sur la base du 11<sup>ème</sup> échelon du grade de rédacteur,

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à cette décision.